



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE

PROCÈS VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville et, tenue à la salle du conseil à l'hôtel de ville au 1350 chemin Middle, ce **17e jour du mois de décembre 2020**, à 19h30 sous la présidence de M. Chad Whittaker maire suppléant.

Sont présents:

Siège no 1. M. Gérald Grenon

Siège no 2. Vacant

Siège no 3. Mme Karine Beaudin

Siège no 4. M. Chad Whittaker

Siège no 5. Mme Lyne Côté

Siège no 6. M. David Adams

Est également présente Madame Sonia Côté à titre de directrice générale par intérim et greffière par intérim.

2020-12

SÉANCE ORDINAIRE TENUE À HUIS CLOS

« Le conseil de la municipalité siège en séance extraordinaire de jeudi le 17 décembre 2020 en séance à huis clos. Les présences soumises sont conformes aux personnes présentes lors de cette séance du conseil.

Chacune de ces personnes présente s'est identifiée individuellement. Il est mentionné également que la directrice générale par intérim assiste à cette séance. »

2020-12-404

« **CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT le renouvellement de ce décret par d'autres décrets et ceci jusqu'au décret 1308-2020 du 9 décembre 2020 qui prolonge jusqu'au 18 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-003 du ministre de la Santé et des Services sociaux et les renouvellements jusqu'au 18 décembre 2020 par l'arrêté 2020-101 qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 16 octobre 2020 notre région Montérégie est en niveau d'alerte maximale (zone rouge), les séances du conseil doivent se tenir sans la présence du public;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par leur présence et ceci en respectant les consignes sanitaires.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **M. Gérald Grenon**;

Appuyé par **Mme Karine Beaudin**;

Et résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par le moyen *en présence* respectant les mesures sanitaires. »

Adoptée à l'unanimité

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Chad Whittaker, maire suppléant ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2020-12-405

Il est donc proposé par M. Gérald Grenon et appuyé par Mme Lyne Côté

Et **résolu** unanimement de débiter la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 à 20h08 dans la salle du conseil au 1350 chemin Middle, Clarenceville sans la présence du public, **les conseillers sont invités à se nommer à tour de rôle.**

Siège no 1. M. Gérald Grenon
Siège no 2. Vacant
Siège no 3. Mme Karine Beaudin

Siège no.4: M. Chad Whittaker
Siège no 5. Mme Lyne Côté
Siège no 6. M. David Adams

Adoptée à l'unanimité

2020-12 2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire suppléant constate que le quorum est atteint.

2020-12

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020
4. Modifier la résolution 2020-12-368 Adoption du calendrier des séances ordinaires 2021 (1^{er} mardi au lieu du 2^e mardi)
5. Mandat à GBi / Revue littéraire et informations supplémentaires / ruisseau Faddentown
6. Entente et quittance : Mme Marie-Eve Brin / **REPORTÉ**
7. Programme d'aide à la voirie 2020-2021 : volet 8 / Entretien des routes locales
8. Autorisation de paiement / personnels électoraux / Élection partielle au poste de maire
9. Période de questions

2020-12-406

3 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020

Il est donc proposé par Mme Karine Beaudin et appuyé par Mme Lyne Côté que l'ordre du jour du 17 décembre 2020 soit adopté en reportant le point 6 à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-407

4. MODIFIER LA RÉOLUTION 2020-12-368

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2021

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 148 du Code Municipal, le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a choisi de tenir les séances ordinaires à tous les premiers (1^{er}) mardis du mois (sauf le 12 janvier et le 16 novembre) et de débiter les séances à **20H00** à la salle du conseil située au 1350 Chemin Middle dans la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148.0.1 du Code Municipal mentionne également que le contenu du calendrier des séances doit faire l'objet d'un avis public;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 2020-12-368 pour les dates du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2021 :

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyne Côté et

APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin

ET RÉSOLU QUE d'adopter le nouveau calendrier des séances de conseil,

Il est également résolu d'envoyer ce calendrier à toutes les portes.

Les dates des séances ordinaires sont pour l'année 2021 :

12 janvier	4 mai	7 septembre
2 février	1er juin	5 octobre
2 mars	6 juillet	16 novembre
6 avril	3 août	7 décembre

Adoptée à l'unanimité

2020-12-408

**5. MANDAT À GBI / REVUE DE LITTÉRATURE/ PROJET DU VILLAGE
RUISSEAU FADDENTOWN**

CONSIDÉRANT que suite à la rencontre avec la CPTAQ pour autoriser le lot à des fins autres que l'agriculture de la futur usine de traitement des eaux usées pour le Projet du Village, la CPTAQ demande un document explicatif (revue de littérature) pour justifier que le choix du ruisseau Faddentown est le seul endroit qui serait le plus approprié pour l'emplacement de la futur usine;

CONSIDÉRANT QUE la firme GBI nous a proposé une offre de service pour faire la revue littérature et compléter les informations nécessaires pour soutenir le choix de l'exécutoire à privilégier dans le cadre de ce projet, en lien avec les milieux humides dans le secteur;

CONSIDÉRANT une offre de 4 000\$, soit 2 000\$ pour la revue littérature et 2 000\$ pour la gestion de temps et d'ingénierie dans le dossier du ruisseau Faddentown;

CONSIDÉRANT

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et

APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal donne le mandat à GBI sous la recommandation de M. Marcel Fafard, ingénieur pour un montant budgétaire de 4 000\$ plus les taxes applicables pour la rédaction d'une revue de littérature et le temps de gestion et d'ingénierie dans le dossier du cour d'eau / ruisseau Faddentown.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-

6. ENTENTE ET QUITTANCE / MME MARIE-EVE BRIN

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure

2020-12-409

**7. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE 2020-2021 : VOLET 8
ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 154 515\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020-2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les compensations supplémentaires versées en 2020-21 par rapport à elles de 2019-2020 de 96 857\$ doivent être entièrement affectées à des dépenses d'entretien autres que d'hiver ou à des dépenses d'investissement admissibles;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et

APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet *Entretien des routes locales*.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-410

8. AUTORISATION DE PAIEMENT / PERSONNELS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT un tableau remis par la présidente d'élection Mme Sonia Côté de la rémunération du personnel électoral de l'élection partielle du 13 décembre 2020 au poste de maire;

CONSIDÉRANT QUE les taux sont définis par le règlement 2020-638 sur la rémunération lors de élections et référendums municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyne Côté et

APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le paiement aux personnels électoraux selon le tableau émis par la présidente d'élection Mme Sonia Côté et ceci selon les taux établis au règlement 2020-638 pour un montant total de 5 845.91\$.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été adressée par téléphone ni par courriel

2020-12-411

10. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par **Mme Karine Beaudin** et appuyé par **Mme Lyne Côté**

ET RÉSOLU :

Que la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 portant sur le budget 2021 soit levée à 20h15.

Adoptée à l'unanimité

M. Chad Whittaker, maire suppléant

Municipalité de Saint-Georges-de-
Clarenceville

Mme Sonia Côté, directrice générale par intérim
et greffière par intérim

Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

« Je, Chad Whittaker, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Le 17 décembre 2020.